



Bientôt divorcée, après deux ans de mariage avec un français

Par **BereniceViz**, le **20/08/2018** à **09:48**

Bonjour,rnrnJe me suis mariée en Novembre 2016 et je vais bientôt divorcer, nous n'avons pas de date car mon futur ex-mari ne veut pas me voir faire expulser du pays car mon souhait est bien d'y rester. Donc, je sais que je peux rester en France jusqu'au mai 2019, date à laquelle mon titre de séjour sera valide. Je me suis déjà renseignée et je vois qu'il faut au moins 3 ans de mariage et de vie commune pour pouvoir régulariser ma situation en France suite au divorce. Or, nous allons rester mariés que 2 ans et demi. J'aimerais donc savoir si je peux essayer de régulariser ma situation autrement. J'avais déjà passé 2 ans en France (entre 2010 et 2012) pour faire des études. J'ai obtenu ma certification de français en 2011 et une Licence en 2012. Ensuite, je suis repartie au Mexique. A présent, je viens de finir un Master 2 et je suis à la recherche d'un emploi (toujours avec mon statut vie privée et familiale), mais cette situation va certainement changer et j'aimerais donc savoir ce que je peux faire après l'expiration et impossibilité de renouvellement de mon titre de séjour vie privée et familiale.Normalement et si tout se passe bien, j'aurais un travail soit en CDD soit en CDI sur le territoire.rnJe vous remercie d'avance

Par **amajuris**, le **20/08/2018** à **10:27**

bonjour,rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/influence-divorce-titre-sejour-11941.htm>rnsalutations